

Règlement de jeu du 01/12/2021 au 24/12/2021

Jeu Calendrier de l'Avent Galeries Lafayette digital

La Société 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL Société par Actions Simplifiée, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 44, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329 agissant pour son compte et pour celui de ses filiales de vente.

Organise un jeu intitulé « Calendrier de l'Avent 2021 » qui se déroulera du « 1er décembre 2021 » au « 24 décembre 2021 » sur le compte Instagram des Galeries Lafayette (@galerieslafayette) et sur le site des Galeries Lafayette (<http://www.jeux-galeries-lafayette.com/calendrierdelavent2021>).

ARTICLE I – PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert gratuitement sans obligation d'achat, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, 2 possibilités s'offrent aux participants :

1. DEPUIS LE COMPTE INSTAGRAM DES GALERIES LAFAYETTE (@galerieslafayette), chaque jour, est publiée une story dédiée pour tenter de gagner le lot du jour. Le participant doit suivre le compte des Galeries Lafayette et celui de la marque partenaire qui fait gagner le lot du jour; répondre au sondage "je participe / je ne participe pas" depuis la story des @galerieslafayette. Il peut reposer la story sur son compte en taguant @galerieslafayette pour augmenter ses chances de gagner.
2. DEPUIS LE SITE <http://www.jeux-galeries-lafayette.com/calendrierdelavent2021>, le participant accède à une page expérientielle dédiée au calendrier de l'Avent où il peut participer au jeu concours via un formulaire d'inscription en indiquant ses nom, prénom, mail, et toutes les informations qui y figurent.

Chaque participant peut jouer une seule fois par jour (même nom, même compte/mail) depuis le compte Instagram des Galeries Lafayette et depuis le site dédié (il double ainsi ses chances de gagner).

Tout manquement à une des conditions de participation sur le compte Instagram des Galeries Lafayette et/ou tout formulaire incomplètement ou inexactement rempli (sauf champs facultatifs), sera éliminé.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué sous 3 jours ouvrés pour chacun des lots pour désigner le gagnant parmi l'ensemble des participants (1 gagnant tous canaux confondus par jour).

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

Les dotations mises en jeu sont les suivantes (par ordre chronologique) :

mercredi 1: Smartphone Galaxy Z Flip 3 Samsung - 1059€
jeudi 2 : Coffret de 2 gobelets en cristal Baccarat - 150€
vendredi 3 : GO-CLUTCH Poudre compacte et mini rouge à lèvres Valentino - 200€
samedi 4 : Service de vaisselle Villeroy & Boch - 249€
dimanche 5 : Ensemble lingerie Maison Lejaby - 194€
lundi 6 : Eau de parfum Santal 33 Le Labo 50ml - 160€
mardi 7 : Mini Sac Karl Lagerfeld - 295€
mercredi 8 : Bon d'achat de 150€ La la lab - 150€
jeudi 9 : Maison, personnages et accessoires Sylvanian - 171,96€
vendredi 10 : Doudoune femme Calvin Klein - 250€
samedi 11 : 1 produit de la collection capsule Lacoste x Peanuts - pas de prix indiqué
dimanche 12 : Sac M édition limitée Maje - 325€
lundi 13 : Appareil vlog avec zoom 16-50mm Sony - 849€
mardi 14 : Set de 3 produits soin Augustinus Bader - 480€
mercredi 15 : 2 kits DIY Resap et Keur - 160€
jeudi 16 : Tenue complète de soirée Claudie Pierlot - 1000€
vendredi 17 : Echarpe en alpaga Sandro - 155€
samedi 18 : Escarpins vernis Freelance - 470€
dimanche 19 : Bottes en cuir Cosmo Paris - 270€
lundi 20 : Maison de Noël Lego - 95€
mardi 21 : Affiche décorative Andrea Pavan Yellow Korner - 210€
mercredi 22 : Bonnet et écharpes en cachemire Galeries Lafayette - 200€
jeudi 23 : Pull Polo Bear et Big Pony Ralph Lauren - 399€
vendredi 24 : au choix :

> **Croisière** de 4jours/3 nuits pour 2 personnes

Inclus : Cabine double, pension complète à bord, boissons classiques illimitées, divertissements à bord, deux excursions, taxes portuaires, frais de service et pourboires

Destinations : Athènes, Mykonos, Kusadasi (Turquie), Patmos, Crète, Santorin
Vols A/R pour 2 personnes : France – Athènes

Lettre à envoyer au gagnant

Modalités : Voucher utilisable pour l'année 2022 (entre avril et novembre, hors départ au mois d'août et sous réserve de disponibilité), les dates du séjour doivent être confirmées au minimum 1 mois à l'avance.

Prix : 2120€

> **un séjour de 7 nuits à Serre Chevalier Briançon** (6 jours du samedi au samedi) pour 4 personnes dans un appartement 3* avec forfaits 6 jours inclus

Modalités : hors vacances scolaires, valable dans l'idéal sur la saison d'hiver 21-22.

Prix : 1700€

NB : Les frais annexes ne sont pas compris (assurances voyages, services non mentionnés, équipements nécessaires au voyage, les dépenses et extra à caractère personnel, ...)

** Il appartient aux gagnants de vérifier avant le départ, que leur pièce d'identité ou passeport et si les mesures l'imposent, leur pass sanitaire sont en cours de validité.*

Les Galeries Lafayette déclinent toute responsabilité se rapportant aux prestations hôtelières offertes et aux transports aériens ou ferroviaires, notamment en cas d'incident, accident, retard, annulation.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et ne peuvent en aucun cas donner lieu à la remise de leur contre-valeur en argent.

Si l'un des lots était indisponible, la(es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) le droit d'attribuer un (des) lot(s) similaire(s) de même valeur.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

Chaque lot est attribué nominativement au gagnant. Toute prestation supplémentaire et non comprise strictement dans le descriptif du lot sera à la charge du gagnant.

Si les voyages ne sont pas effectués dans les délais impartis, aucune extension ne sera accordée. Si les voyages ne peuvent être effectués, aucune compensation ou remboursement équivalent au montant du lot, ne pourront être réclamés.

Le gagnant s'engage à respecter les éventuelles conditions de voyage, d'entrée dans un pays étranger et de retour depuis un pays étranger liées au Covid-19 qui viendraient à s'appliquer avant, pendant et au retour de leur séjour (ex : obligation de présenter un pass sanitaire, formulaire d'entrée...).

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés par messagerie Instagram ou par mail dans un délai de 3 jours à compter du tirage au sort des modalités de remise de leur lot.

Passé un délai de 7 jours après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

Pour les Voyages, il appartient aux participants de s'assurer qu'ils sont en possession de tous les documents de voyage nécessaires, y compris, si les mesures liées à la pandémie l'imposent, d'un pass sanitaire et/ou tout autre document requis pour voyager ou profiter des activités. La responsabilité de la société organisatrice ne pourrait être recherchée à ce titre. Notamment, il est précisé que les dates de séjours ne pourront être arrêtées qu'après réservation

et selon les disponibilités. Les réservations ne pourront donner lieu à un changement à la demande du gagnant.

Les séjours et voyages sont valables jusqu'aux dates indiquées dans le descriptif de chaque lot, hors vacances scolaires et ponts.

Les voyages ne sont pas cessibles. Les frais annexes, notamment de pré-acheminement, d'assurances et tous autres frais que ceux précités, sont à la charge des gagnants.

De même, toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

Notamment, les voyages ne comprennent pas :

- L'assurance voyage
- Tout équipement nécessaire au voyage
- Tout service non mentionné expressément dans la description des lots
- Pour la croisière, le transport entre le domicile et l'aéroport et tout élément étant lié au transport non prévu dans la description des lots
- Pour le séjour à Serre-Chevalier Briançon, le transport
- Les boissons et repas non mentionnés expressément dans la description des lots
- Les dépenses et extra à caractère personnel
- Le cas échéant, les pourboires si non expressément mentionnés dans la description des lots.

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au(x) gagnant(s) lors du retrait du lot.

Les lots (produits, hors cagnotte, voyage et service) sont envoyés au domicile du gagnant depuis le siège des Galeries Lafayette.

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour 44 GALERIES LAFAYETTE, 1001 LISTES et GALERIES LAFAYETTE VOYAGES, responsables du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Les données des participants sont en outre destinées à la société 44 GALERIES LAFAYETTE, 1001 LISTES et GALERIES LAFAYETTE VOYAGES ainsi qu' :

- aux Sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, améliorer nos offres et la satisfaction de nos clients.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrice(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera (ont) destinataire(s) des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse: relaiscil@galeriesslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement au Service Clientèle du magasin.

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot.

ARTICLE IX - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la(s) société(s) organisatrice(s).

Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

ARTICLE X - RESPONSABILITÉ

Jeux Concours Calendrier de l'Avent Galeries Lafayette
Direction Juridique 2021

La(es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

La(es) société(s) organisatrice(s) ne sera (ont) pas tenue responsable(s) si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 7 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

Tout avenant éventuel sera adressé à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Fait à Paris
Le 26/11/2021